

Département de Saône et Loire  
Arrondissement de Louhans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU**  
**PRESIDENT**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'**

N° 2023/037

**1.1 Marchés Publics**

**Objet : Arrêté attribuant le marché relatif à l'acquisition et à la pose de jeux d'extérieurs pour le Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'**

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services inférieurs à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation lancée le 19 juin 2023 relative à l'acquisition et à la pose de jeux d'extérieurs pour le Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes,

**CONSIDERANT** les offres reçues et les résultats de la consultation,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le marché relatif à l'acquisition et à la pose de jeux d'extérieurs pour le Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes, est attribué à la Société AJ3M, domicilié 1, Rue Emile Guyard - 21160 COUCHEY pour un montant de 78 331,68 € HT soit 93 998,02 € TTC et décomposé comme suivant :

Offre de base : 72 531,20 € HT

Prestation Supplémentaire Eventuelle (Ajout d'une balançoire à la structure d'activités 2-6 ans) : 5 800,48 € HT

Le marché est conclu à compter de la date fixée dans l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations et prendra fin à l'issue des délais de garantie des équipements spécifiés dans le mémoire technique du prestataire.

Publié le : 28 août 2023  
Sur le site internet  
[www.bresselouhannaiseintercom.fr](http://www.bresselouhannaiseintercom.fr)

Envoyé en préfecture le 28/08/2023  
Reçu en préfecture le 28/08/2023  
Publié le  
ID : 071-200071579-20230828-AR2023\_037PEJF-AR



Il est approuvé la signature du marché avec la Société AJ3M.

Article 2<sup>ème</sup> :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.


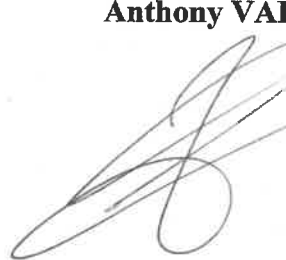
**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Fait à LOUHANS**

**Le 28 août 2023**

**Le Président**

**Anthony VADOT**



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.